

CGV-080711

UNIVERSITÉ DE MONCTON

195^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion extraordinaire

Le 11 juillet 2008

de 9 heures à 9 h 43

Par conférence téléphonique

PRÉSENCES

Pauline Banville-Pérusse	Nord-Ouest	Tina Robichaud	Étudiante (Moncton)
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Pauline Roy	Nord-Est
Michèle L. Caron	Professeure (Moncton)	Mario Thériault	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Gabrielle Vienneau	Étudiante (Edmundston)
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	<u>Invités et invitées</u>	
Aubrey Cormier	Atlantique (I.P.E.)	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Léandre Cormier	Sud-Est	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Pierrette Fortin	Professeure (Edmundston)	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Patrick Jeune	Étudiant (Shippagan)		
Gilda Landry	Nord-Est		
Gaston Poitras	Extérieur des régions		

ABSENCES MOTIVÉES : Conrad Ferguson (en raison d'un potentiel de conflit d'intérêts) et Louis Léger

ABSENCES : Annie C. Daneault, Raymond Gionet, Vaughne Madden, André G. Richard et Ivan Robichaud

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	3
2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
3. RETRAITE OBLIGATOIRE	3
4. CLÔTURE	4

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

9 h 8 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il s'agit de la 194^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

3. RETRAITE OBLIGATOIRE

Le recteur et vice-chancelier présente le dossier entourant l'abolition de la *Politique de la retraite obligatoire* de l'Université de Moncton. Il rappelle qu'un grief avait été déposé par l'ABPPUM au printemps 2007 et qu'une injonction avait été accordée à l'ABPPUM en décembre 2007, injonction ne permettant pas à l'Employeur d'appliquer la *Politique*. Il rappelle que les audiences ont eu lieu au printemps 2008 et que l'arbitre a remis sa décision en juin 2008. Cette dernière, en faveur de l'ABPPUM, s'appuie sur l'importance de la clause 4.04 de la convention collective entre l'Université de Moncton et l'ABPPUM et de sa préséance sur l'exception prévue dans le régime de pension des bibliothécaires, professeures et professeurs.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que d'autres universités canadiennes et la fonction publique fédérale ont aboli leur politique portant sur la retraite obligatoire. Il indique aussi que, suite aux consultations menées auprès des conseillers juridiques et des spécialistes en la matière, il ne recommande pas que l'Université aille en révision judiciaire.

Trois scénarios ont été étudiés concernant l'impact de l'abolition de la *Politique*. Les premières analyses des divers scénarios indiquent que l'impact financier pourrait être de 1,1 % à 3,5 % de la masse salariale par année pour les employées et les employés qui demeure en poste après l'âge de 65 ans. Il soumet aux membres, pour leur considération, la proposition suivante :

R : 01-CGV-080711

ATTENDU QUE la retraite obligatoire en; milieu universitaire a été abolie dans la majorité des provinces du Canada;

ATTENDU QUE d'autres universités ont récemment abolies la retraite obligatoire de l'ensemble de ses employées et employés;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a aboli la retraite obligatoire dans la fonction publique fédérale;

ATTENDU QU'un certain nombre de professeures et professeurs de l'Université de Moncton désirent l'abolition de la retraite obligatoire des professeures et professeurs abolie;

Mario Thériault, appuyé par Michèle L. Caron, propose :

« que la politique de retraite obligatoire de l'Université de Moncton soit abolie;

que la politique RH1904 intitulé Réembauche des employées et employés de 65 ans et plus et la politique RH1903 intitulée Prolongement de l'emploi au-delà de 65 ans soient modifiées en conséquence de l'abolition de la retraite obligatoire;

que, lorsqu'une participante ou un participant demeure au service de l'employeur après la date normale de la retraite ou encore après l'âge normal de la retraite, les cotisations de celle-ci ou de celui-ci et les contributions de l'employeur ainsi que les années de participation continuent si la limite prévue dans les règlements des régimes n'a pas alors été atteinte. Toutefois, les cotisations et contributions ainsi

3. RETRAITE OBLIGATOIRE (suite)**R : 01-CGV-080711 (suite)**

que les années de participation doivent cesser au plus tard et le paiement de la rente doit commencer au plus tard le premier jour du dernier mois de l'année durant laquelle la participante ou le participant atteint son 71^e anniversaire de naissance; cette nouvelle mesure est en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008;

que la couverture prévue à la police d'Assurance-vie collective et à celle de Santé/Dentaire/soins de la vue soit modifiées afin qu'elle couvre les employées et les employés jusqu'à l'âge de 70 ans. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier précise qu'il ne votera pas parce qu'il est un employé de l'Université de Moncton.

4. CLÔTURE

La séance est levée à 9 h 43.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale